



Compte financier 2023

Rapport de gestion

L'article 212 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (dit « décret GBCP ») dispose que le compte financier « *est accompagné d'un rapport de gestion établi par l'ordonnateur pour l'exercice écoulé* ».

1. Préambule méthodologique : périmètre du budget et des comptes du Cnous

Le réseau des Crous se compose du centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) et de 26 centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous), tous établissements publics administratifs, opérateurs de l'Etat. Il est régi par le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires et soumis aux dispositions du décret GBCP.

Sa mission consiste à améliorer les conditions de vie et d'études des étudiants au quotidien et à favoriser leur épanouissement et leur parcours vers l'autonomie, à travers :

- l'accompagnement social et financier des étudiants (bourses sur critères sociaux, aides sociales) ;
- la restauration étudiante ;
- le logement étudiant ;
- le développement de la vie de campus, en partenariat avec les universités et autres établissements d'enseignement supérieur.

Le Cnous, établissement tête de réseau, a notamment pour mission de répartir les moyens alloués par l'Etat aux Crous. De ce fait, **les comptes du Cnous incluent à la fois des opérations d'allocation et les opérations liées à sa gestion en propre, les premières étant d'un volume très supérieur aux secondes** :

- Le compte financier du Cnous n'est pas le compte financier du réseau des Crous. Chacun des Crous, établissement public autonome, présente son compte financier à son propre conseil d'administration. Les comptes des Crous ne donnent pas lieu à une consolidation au sens comptable mais à une simple agrégation, réalisée postérieurement à l'adoption des comptes financiers du Cnous et de chacun des 26 Crous. Ainsi le rapport de gestion du Cnous n'a pas vocation à rendre compte de l'exécution du budget agrégé et des indicateurs d'activité et de gestion rendant compte de la mise en œuvre de l'ensemble des missions du réseau. Ce compte-rendu est l'objet du rapport d'activité du réseau, généralement présenté au conseil d'administration du Cnous de juillet n+1 ;
- Le compte financier du Cnous ne rend pas compte exclusivement de l'activité propre du Cnous. Ses comptes incluent ainsi :
 - pour une part minoritaire, des **opérations liées à son propre fonctionnement** (masse salariale du Cnous, dépenses de fonctionnement du Cnous) ;
 - des **dépenses et recettes exécutées par le Cnous pour le compte du réseau** :
 - en dépenses : rémunération des directeurs généraux de Crous, dépenses d'investissement informatique réalisées par le Cnous au bénéfice de l'ensemble des Crous...;
 - en recettes : frais de gestion des bourses du ministère de la culture, de Campus France, remises de fin d'année (RFA) de la centrale d'achats...
 - des **opérations d'allocation** :
 - **de ressources utilisées par le réseau pour assurer son fonctionnement et ses investissements** :
 - subvention pour charges de service public (SCSP) des Crous, qui fait l'objet d'un traitement budgétaire ;
 - subvention pour charges d'investissement des Crous (investissement, suivies en compte de tiers (non budgétaires) dans les comptes du Cnous.
 - **de dotations déléguées par l'Etat au titre de bourses et aides spécifiques** aux étudiants, payées par le réseau aux bénéficiaires, également suivies en comptes de tiers (non budgétaires).
 - **De dotations déléguées par d'autres partenaires au profit des Crous ou des étudiants** : bourses de la fondation Giveka pour les étudiants en situation de handicap et les travaux de mise en accessibilité, frais de gestion des logements réservés par Campus France, etc.

2. Rappel des évolutions intervenues en 2023 ayant eu un impact sur l'exécution du budget du Cnous

Le budget initial 2023 du Cnous a été arrêté, en conseil d'administration du 30 novembre 2022, en dépenses pour un montant de 430,9 M€ en dépenses (crédits de paiement) et 428 M€ en recettes, avec un solde budgétaire négatif de 2,9 M€. Cependant, l'année écoulée a de nouveau été marquée par nombre d'évènements exceptionnels ayant un impact significatif sur l'activité des Crous et se traduisant pour partie par l'adoption successive de quatre budgets rectificatifs supplémentaires, respectivement les 14 mars, 11 juillet, 17 octobre et 30 novembre 2023.

L'activité de restauration des Crous tout d'abord a été confrontée à plusieurs évolutions majeures, dans le prolongement de celles connues en 2022.

La hausse massive de la fréquentation des restaurants universitaires s'est poursuivie en 2023, année record pour l'activité du réseau des Crous. **Sur les seules structures Crous, plus de 40 millions de repas sociaux étudiants ont été servis, à 1 € ou 3,30 €** contre 35 millions en 2022, soit une hausse de 15 % en un an seulement.

Cette hausse concerne tous les types de repas servis par le réseau des Crous, sur les 5 millions de repas servis en plus, 3 millions l'ont été à 1 €, 2 millions à 3,30 €

- Le nombre de repas à 1 € augmente au total de 18 %, avec près de 22 millions de repas, 3 millions de repas à 1 € de plus qu'en 2022. Le nombre de repas boursiers augmente de 11 %. Le nombre de repas non boursiers précaires est lui multiplié par plus de 2 avec près de 2 millions de repas servis, grâce à une démarche simplifiée permettant aux étudiants d'en bénéficier au début de l'année universitaire ;
- Signe de l'attractivité du repas à tarif social à 3,30 €, le nombre de repas servis à ce tarif progresse lui de +12 % en un an, passant de 16 à 18 millions de repas.

Nombre de repas servis (réseau des Crous uniquement)

	2020-2021 (année universitaire)	2021-2022 (année universitaire)	2022-2023 (année universitaire)	2023-2024 (année universitaire)*	2021 (année civile)	2022 (année civile)	2023 (année civile)
Boursiers	7 845 965	17 148 117	17 883 041	10 939 709	12 598 972	17 957 170	19 957 639
Non boursiers (mesure terminée)	6 846 105				6 846 105		
Non boursiers précaires		508 863	1 476 069	704 197	219 348	738 856	2 013 529
Total nombre de repas à 1 €	14 692 070	17 656 980	19 359 110	11 643 906	19 664 425	18 696 026	21 971 168
Nombre de repas à 3,30 €	4 039 408	15 129 294	17 346 358	9 397 499	7 448 874	16 355 381	18 306 312
Nombre de repas sociaux	18 731 478	32 786 274	36 705 468	21 041 405	27 113 299	35 051 407	40 277 480

Le réseau des Crous a ainsi été pleinement au rendez-vous de la rentrée 2023-2024. Alors même que l'activité augmentait fortement donc (+ 15 % sur le repas social, +11 % au total en incluant toute l'activité étudiante y compris la restauration rapide), avec toutes les difficultés engendrées (saturation de l'accueil, difficultés de recrutement, etc.), la note de satisfaction des étudiants a légèrement progressé (de 6,1/10 à 6,2/10), signe de toute la mobilisation du réseau des Crous et de ses agents.

Nombre d'étudiants uniques bénéficiaires (réseau des Crous uniquement)

Repas à 1 €	2020-2021 (année universitaire)	2021-2022 (année universitaire)	2022-2023 (année universitaire)	2022-2023 (01/09/2022 au 31/12/2022)	2023-2024 (01/09/23 au 31/12/23)
Boursiers	319 296	438 555	436 352	386 928	429 368
Non boursiers précaires	/	14 151	28 348	20 004	33 058
Total	319 296	452 706	464 700	406 932	462 426

Le nombre d'étudiants uniques bénéficiaires du repas à 1 € est également en hausse. Entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023, ce nombre a ainsi augmenté de 14 % :

- S'agissant des étudiants boursiers, la hausse atteint 11 % en un an, et est le fruit de l'évolution du nombre de boursiers d'une part, et sans nul doute de la forte hausse de la rapidité d'instruction des dossiers de bourses par le réseau des Crous, qui a de facto permis aux étudiants concernés de bénéficier plus tôt encore de l'accès au repas à 1 €. Le nombre de repas pris sur la période s'établit ainsi à 25,5 repas contre 22,2 l'an dernier à la même période. Au 31 décembre 2023, ce sont ainsi 59 % des étudiants boursiers à la même date qui ont pu bénéficier du repas à 1 € contre 54 % au 31 décembre 2022 ;
- Concernant les étudiants non boursiers en situation de précarité, le nombre d'étudiants concernés a lui augmenté de 65 % sur la période. Si cette hausse est très importante, elle demeure inférieure à l'évolution du nombre de repas servis pour cette catégorie d'étudiants. Cette hausse est ainsi davantage liée à la simplification des procédures mises en place par le réseau des Crous, qui a permis là aussi un accès plus tôt dans l'année des étudiants concernés à ce dispositif (d'autant que certains étudiants connaissant davantage cette aide ont pu demander à en bénéficier à nouveau).

Au total, en 2023, en incluant la restauration agréée et les conventions outre-mer (Polynésie française et Nouvelle-Calédonie) ce sont plus de 23,3 millions de repas à 1 € qui ont été servis, représentant une dépense directe de l'ordre de 53,6 M€.

	2022		2023	
	Nombre de repas (en millions)	Dépenses en M€	Nombre de repas (en millions)	Dépenses en M€
Structures Crous	18,7	43	22	50,5
Restauration agréée	0,9	2	1,1	2,6
Outre-mer	0,2	0,5	0,2	0,5
Total	19,8	45,5	23,3	53,6

C'est ce bilan satisfaisant qui a notamment conduit le gouvernement à annoncer, en mars 2023, la pérennisation de l'existence d'un repas à tarif très social, aux côtés d'un repas à tarif social. Après avoir émis un avis favorable à une tarification inchangée pour l'année universitaire 2023-2024, le conseil d'administration a d'ailleurs adopté lors du BR2 du Cnous l'attribution au réseau des Crous des crédits destinés au financement de la mesure pour le 1^{er} semestre de l'année universitaire, à hauteur de 20 M€¹.

Surtout, cette fréquentation en hausse est intervenue dans un contexte toujours difficile pour le réseau des Crous. En effet, le coût des denrées alimentaires s'est maintenu à un niveau très élevé tout au long de l'année 2023, dans un contexte où le prix du repas vendu aux étudiants demeurait stable. Il est venu s'ajouter aux hausses liées aux obligations législatives et règlementaires à atteindre d'une part (enjeux de la loi Egalim en particulier) comme aux hausses plus générales des prix (fluides notamment). Les agents du réseau des Crous ont donc fait face à la nouvelle hausse de la fréquentation des structures de restauration, dans ce contexte encore une fois particulièrement délicat, Pour soutenir financièrement le réseau des Crous dans ce contexte inédit, **un soutien exceptionnel à hauteur de 30 M€ a été alloué au réseau en BR4 du Cnous visant à tenir compte des surcoûts fluides (15 M€) et denrées (15 M€) :**

- Les difficultés relatives à l'approvisionnement en énergie ont également eu un impact sur l'activité du Cnous et du réseau des Crous. Ainsi, les dépenses totales d'électricité, de gaz et de chauffage sur réseau ont augmenté de 65,6 % entre 2022 et 2023, passant de 88,3 M€ à 146,2 M€ (+57,9 M€). Les soutiens exceptionnels alloués par l'Etat, directs (hausse de la SCSP en BR 2 et BR 4) et indirectes (mécanismes d'amortisseurs et de boucliers tarifaires) ont cependant permis de limiter les effets de cette hausse. Grâce à ces soutiens, la hausse finale est limitée à 9,9 M€. Précédemment, au titre de l'année 2022, 20 M€ avaient été également alloués au Cnous et répartis en BR1 et 2 du Cnous dans les Crous pour les seules dépenses de fluides.
- Les dépenses de denrées alimentaires ont, pour leur part, augmenté de 28,7 M€, passant de 109,8 M€ en 2022 à 138,5 M€. Grâce au soutien de l'Etat, le total des surcoûts alimentaires a été limité à 13,7 M€

Enfin, la restauration universitaire se trouve au cœur de l'attention politique nationale. **La loi du 13 avril 2023 visant à favoriser l'accès de tous les étudiants à une offre de restauration à tarif modéré** en témoigne. Une première étape dans sa mise en œuvre a eu lieu dès l'exercice 2023 avec un soutien renforcé à la politique d'agrément portée par le réseau des Crous.

Plus largement, le réseau des Crous a de nouveau été en première ligne pour **assurer la mise en œuvre de nombreuses mesures exceptionnelles de soutien destiné aux étudiants** et tout particulièrement une réforme des bourses inédites pour la rentrée universitaire 2023-2024 :

- S'agissant de **l'instruction des bourses sur critères sociaux**, l'objectif pour le réseau des Crous pour la rentrée universitaire écoulée était clair : parvenir à instruire un nombre croissant de dossiers, sur une période plus courte, tout en maintenant la qualité de cette instruction. Il a été atteint et le bilan de la campagne 2023-2024 est particulièrement satisfaisant pour le réseau des Crous. Il se caractérise d'abord par un meilleur taux d'instruction des dossiers de demande de bourse par rapport à l'an passé. Malgré les délais contraints, au 31 août 2023, ce sont 35 000 dossiers supplémentaires qui ont ainsi été instruits par rapport à l'année passée et le nombre de notifications était supérieur de 12 % à la rentrée. 20 % d'étudiants supplémentaires ont perçu leur bourse de manière anticipée dès la rentrée 2023 ;

¹ Crédits ouverts en LFI 2022 mais non disponibles avant le BR3, dans l'attente de la décision de poursuite du dispositif à la rentrée 2022.

- **Le loyer des résidences universitaires a de nouveau fait l'objet d'un gel pour l'année 2023-2024** et plusieurs dotations complémentaires de l'Etat sont venues, compléter la compensation de cette perte de recette réglementaire au titre de l'exercice 2023. Au total, ces gels successifs, du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} septembre 2024, ont permis d'empêcher une hausse des loyers de plus de 7 % applicable aux étudiants logés par le réseau des Crous, qui ont par ailleurs vu leur pouvoir d'achat progresser grâce aux revalorisations successives des APL. Les étudiants logés en résidence Crous sont les seuls publics logés à l'échelle de toute la France, qu'il s'agisse du parc privé ou social, à avoir bénéficié d'une telle mesure ;
- La poursuite de la simplification des procédures de demandes d'aides en particulier s'agissant de la demande de repas à 1 € pour les étudiants non boursiers en situation de précarité, ainsi que le renforcement continu des effectifs des services sociaux ont contribué à poursuivre le **renforcement de l'accompagnement social** des étudiants.

Parallèlement à ces mesures de soutien à la situation sociale des étudiants, **le réseau des Crous a poursuivi l'amélioration de la qualité de ses services aux usagers, avec un effort accru de modernisation de ses modalités de réponses aux usagers :**

- Le **plan national de réponse aux usagers** mis en œuvre depuis 2022 a permis d'aboutir à des résultats notables pour les étudiants. Pour la première fois, le taux de décrochés du réseau des Crous dépasse ainsi l'objectif interministériel de 85 %. Parallèlement, le réseau des Crous a déployé des outils de réponses automatisés (chatbot et callbot) sur tous ses canaux de contacts ;
- Les étudiants ont souligné la **qualité des services apportés par le réseau des Crous**. Malgré un contexte national particulièrement complexe (comme évoqué *supra*), la note de satisfaction des étudiants a augmenté, tant en restauration (6,2/10, +0,1 par rapport à 2022) qu'en hébergement (6,7/10, +0,4). En matière d'hébergement, les efforts significatifs entrepris et à venir s'agissant en particulier de la réhabilitation du parc de logement comme des innovations à l'œuvre (travaux de la chaire Crous-ENSAD) contribueront certainement à prolonger l'amélioration constatée ;
- Enfin, le réseau des Crous poursuit ses efforts de **simplification et de modernisation de ses démarches numériques** au service des étudiants. L'exercice 2023 aura ainsi été marqué par une refonte ergonomique totale de la procédure de demande de logement en ligne (TUL) comme du site de paiement de la CVEC. Les nouveaux sites internet des Crous, mis en ligne au début de l'année 2023, ont également pu contribuer à améliorer l'information des étudiants, de même que le nouveau simulateur d'éligibilité aux bourses sur critères sociaux.

Au cours de l'exercice 2023, le Crous a également fait adopter **une stratégie de transition écologique ambitieuse pour l'ensemble du réseau**. Aboutissement d'un travail amorcé de longue date par les Crous en matière de transition écologique que ce soit au niveau de la restauration ou des logements. Les objectifs et les indicateurs ont été déterminés à partir du bilan des émissions de gaz à effet de serre réalisé sur l'ensemble du réseau. Ainsi, les Crous avaient émis, en 2022, 366 314 tonnes d'équivalent CO2. Le réseau s'engage, sur cette base, à réduire de 4,7 % par an ses émissions et présentera au conseil d'administration de juillet 2024 le bilan 2023 de cette stratégie, déclinée en cinq axes :

- Axe 1 : Pilotage, organisation et financement de la transition écologique ;
- Axe 2 : Création et exploitation d'un patrimoine responsable. Les Crous ont notamment pour objectif de réduire leur consommation d'énergie de 40 % en 2030 grâce à la réduction de la consommation d'énergie en rénovant le patrimoine existant, au recours aux énergies bas carbone et renouvelables et la construction de bâtiments à énergie passive voir positive ;
- Axe 3 : Réduire l'impact environnemental de la restauration. Objectif majeur pour le réseau, viser un taux de prise de 30 % de repas végétariens en 2025 et 50 % à horizon 2030 ;

- Axe 4 : les Crous s'engagent pour une consommation responsable : marchés publics et du réemploi ;
- Axe 5 : développement des mobilités décarbonées et du numérique.

Enfin, comme en 2022, l'exercice 2023 a été caractérisée par de nombreuses réformes et mesures nationales, bien souvent à portée interministérielle, dans le domaine des ressources humaines, mises en œuvre au bénéfice des agents du réseau des Crous dans les délais impartis pour un montant total de plus de 18 M€ et correspondant aux mesures suivantes : revalorisation indiciaire des grilles des Dapoous, financement de la hausse de l'indice minimum de la fonction publique, prime pouvoir d'achat, hausse de la valeur du point fonction publique, mesure « bas salaires » y compris leur extension aux Dapoous, et enfin hausse du remboursement transport et du coût de la GIPA

Pour toutes ces raisons, quatre budgets rectificatifs sont intervenus durant l'exercice 2023, conduisant de fait à modifier substantiellement la situation par rapport au budget initial. Ces budgets rectificatifs successifs ont ainsi permis :

- Lors du conseil d'administration du 14 mars 2023, de répartir 22,5 M€ au sein du réseau des Crous, visant à la fois à compenser une partie des surcoûts au titre des fluides (14,8 M€ répartis entre 18 Crous) et de tenir compte de la réalité de la situation financière de certains Crous à l'issue de l'exercice 2022, de répartir les soutiens supplémentaires prévus en LFI 2023 visant à augmenter l'offre de restauration agréée sur le territoire (1,3 M€), de tenir compte de l'exécution définitive du repas à 1€ (0,2 M€) et d'assurer diverses mesures de soutien aux Crous (1,2 M€). Au total, 45,287 M€ de SCSP ont ainsi été répartis dans les Crous lors de ce premier BR (dont 27 M€ au titre des crédits nouvellement ouverts).
- Lors du conseil d'administration du 11 juillet 2023, de répartir les crédits au titre de la compensation des pertes de recettes générées par la poursuite, à compter du 1er septembre 2023, de la mesure de repas à 1 € en faveur des étudiants boursiers et non boursiers précaires (20,2 M€), de répartir les crédits alloués au titre de la compensation de la poursuite du gel des loyers (6,3 M€) ainsi que de répartir le solde des crédits relatifs aux surcoûts fluides (5,2 M€) et des crédits visant à compenser de nouvelles mesures en matière de ressources humaines (revalorisation indiciaire des grilles des Dapoous, 2,7 M€ et financement de la hausse de l'indice minimum de la fonction publique pour 1,2 M€). Diverses mesures usuelles en cette période avaient également été présentées lors de ce budget rectificatif (transfert de 2,1 M€ de crédits de titre 5 vers le titre 3, répartition des crédits d'accessibilité à hauteur de 3,7 M€ et répartition hors SCSP des crédits au titre des remises de fin d'année pour 1,5 M€). Au total, 45,3 M€ de SCSP ont ainsi été répartis dans les Crous lors de ce deuxième BR (dont 33,3 M€ au titre des crédits nouvellement ouverts).
- Lors du conseil d'administration du 17 octobre 2023, de répartir uniquement des crédits au titre des RFA au profit des Crous et des établissements adhérents à la centrale d'achats pour 1,86 M€, et de procéder à des ajustements du seul budget du Crous ;
- Lors du conseil d'administration du 30 novembre 2023 enfin, un nouveau soutien très significatif de l'Etat est intervenu, permettant de répartir 30 M€ de SCSP complémentaires destinée à compenser pour partie les dépenses supplémentaires constatées en raison de la hausse des fluides et des denrées alimentaires, 14,5 M€ de mesures interministérielles en faveur des agents du réseau au titre de 2023 (prime pouvoir d'achat, hausse de la valeur du point fonction publique, mesure « bas salaires » y compris leur extension aux Dapoous, hausse de l'indice minimum fonction publique, hausse du remboursement transport et du coût de la GIPA), 7 M€ des crédits dédiés au financement du solde de la compensation du repas à 1€, 2 M€ correspondant au solde de la compensation du gel des loyers au titre de 2023 et diverses mesures de redéploiement et soutien. Au total, 56,5 M€ de SCSP ont été répartis dans les Crous lors de ce dernier BR (dont 46,5 M€ au titre des crédits nouvellement ouverts).

3. Présentation de l'exécution budgétaire

DEPENSES								
	Montants Compte financier 2022		Montants BR4 2023		Montants Compte financier 2023		Ecart entre le compte financier 2023 et le BR4 2023	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	13 905 607	13 905 607	14 684 524	14 684 524	14 452 561,60	14 452 561,60	- 231 962	- 231 962
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	2 930 075	2 930 075	3 285 407	3 285 407	3 047 076,74	3 047 076,74	- 238 330	- 238 330
			-	-			-	-
			-	-			-	-
Fonctionnement	413 569 413	413 397 282	512 485 407	512 442 180	512 213 655,72	512 260 437,93	- 271 751	- 181 742
Gestion du Cnous	8 165 816	7 993 685	10 587 720	10 544 493	10 373 227,72	10 420 009,93	- 214 492	- 124 483
Gestion du Réseau	405 403 597	405 403 597	501 897 687	501 897 687	501 840 428,00	501 840 428,00	- 57 259	- 57 259
							-	-
Intervention							-	-
							-	-
							-	-
Investissement	2 325 797	3 281 804	4 260 351	4 569 351	4 085 233,35	4 030 698,66	- 175 118	- 538 652
							-	-
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	429 800 817	430 584 693	531 430 282	531 696 055	530 751 450,67	530 743 698,19	- 678 831	- 952 357
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		8 094 410		-		-		

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

RECETTES				
Montants Compte financier 2022	Montants BR4 2023	Montants Compte financier 2023	<i>Ecart entre le compte financier 2023 et le BR4 2023</i>	
435 367 442	524 616 483	525 092 532,30	476 049	Recettes globalisées
431 253 317	520 085 112	520 085 512,00	400	Subvention pour charges de service public
425 250	-	-	-	Autres financements de l'Etat
-	-	-	-	Fiscalité affectée
300 666	260 000	219 760,00	- 40 240	Autres financements publics
3 388 209	4 271 371	4 787 260,30	515 889	Recettes propres
			-	
3 311 662	4 082 351	4 082 351,00	-	Recettes fléchées*
3 288 610	4 082 351	4 082 351,00	-	Financements de l'Etat fléchés
23 052	-	-	-	Autres financements publics fléchés
			-	Recettes propres fléchées
438 679 104	528 698 834	529 174 883,30	476 049	TOTAL DES RECETTES (C)
-	2 997 221	1 568 814,89	- 1 428 406	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

3.1. Recettes

Les recettes 2023 se montent à 529,2 M€, soit un taux d'exécution de 100,09 % par rapport au dernier budget rectificatif de 2023.

La subvention pour charges de service public représente 98,2 % des recettes. En 2023, son montant a été porté de 419,2 M€ en budget initial à 520,1 M€ en compte financier, soit une hausse de 24 % correspondant essentiellement à :

- Plusieurs notifications exceptionnelles de crédits allouées au cours de l'exercice par le ministère afin de soutenir le réseau des Crous à faire face à de nouvelles charges et présentées *supra* dans ce rapport : le financement de mesures ministérielles ou interministérielles non prévus en loi de finances initiales s'agissant des dépenses de masse salariale lors des budgets rectificatifs n°2 et 4 du Crous

(revalorisation indiciaire des grilles des agents relevant des Dapouos, hausse de l'indice minimum de la fonction publique, prime pouvoir d'achats, mesures dites « bas salaires » annoncées par le gouvernement, etc.) ainsi que le soutien exceptionnel accordé pour faire face aux surcoûts liés aux hausses des prix de l'énergie et des denrées, tant au titre de l'année 2022 que pour l'année 2023

- La notification de recettes complémentaires au titre du prolongement du repas à 1 € validée en juillet 2023 (BR3 Cnous)
- Des transferts de crédits du titre 5 (fonds propres) vers le titre 3 (dépenses de fonctionnement) à hauteur de 2,09 M€ ;
- L'attribution aux Crous de 3,7 M€ au titre des crédits d'accessibilité.

Les autres financements publics et recettes propres globalisées s'élèvent à 5 M€, soit un taux d'exécution de 110 %. Ces recettes se composent principalement :

- Des remises de fin d'année (RFA) (2 378 109 €) ;
- Des cotisations de la centrale d'achats (1 070 549 €) ;
- Des frais de gestion des bourses du ministère de la Culture (867 320 €) et des dossiers Campus France (219 760 €) ;
- Des charges de l'immeuble de Vanves refacturées aux autres occupants (470 758 €).

Les recettes fléchées sur financement Etat, pour un montant de 4,1 M€ en 2023, correspondent au financement par l'Etat des investissements du Cnous, essentiellement affectés aux projets informatiques du réseau².

Le niveau finalement plus élevé des recettes propres en 2023 s'explique par :

- La constatation de remises de fin d'année (RFA) plus importantes que prévues, du fait de la hausse du prix des produits alimentaires ;
- D'une mobilisation toujours très forte du Cnous sur le recouvrement effectif des recettes depuis plusieurs exercices.

Les remises de fin d'année (RFA) collectées par la Centrale d'achats des Crous

Faisant suite aux conclusions rendues par la DAJ du MINEFI après saisine par le Cnous, la Centrale d'achats a commencé, depuis 2021, à procéder aux reversements des RFA collectées les années précédentes dans le cadre de l'exécution de certains de ses marchés, principalement alimentaires. Pour rappel, le mécanisme de reversement repose sur deux règles :

- Les RFA collectées sur le fondement de la clause initiale sont libérables à extinction du délai de prescription quadriennale
- Les RFA collectées depuis 2020 au titre de la clause modifiée sur les RFA sont décaissables l'année suivant leur perception.

Le planning de décaissement annuel de RFA est le suivant :

² Le solde de la subvention pour charges d'investissement perçue, destiné au réseau, étant géré en compte de tiers.

Année	Montant décaissable € HT Clause initiale	Montant décaissable € HT Clause modifiée	Total € HT	Total € TTC
2022	123 826,82 €	356 873,69 €	480 700,51 €	576 840,61 €
2023	844 072,94 €	1 550 253,11 €	2 394 326,05 €	2 873 191,26 €
2024	888 223,00 €	2 660 015,35 €	3 548 238,35 €	4 257 886,02 €
2025	1 719 656,82 €	selon encaissements 2024		

3.2. Dépenses

Les dépenses exécutées en 2023 s'élèvent à 530,7 M€ en AE en CP. Le taux d'exécution s'établit à 99,9 % en AE et 99,8 % en CP par rapport au dernier budget rectificatif (contre 99,4 % en AE et 99,3 % en CP en 2022, 98,6 % en AE et 98,4 % en 2021 et même 96,0% en AE et 96,6% en CP si on revient à l'exercice 2018).

3.2.1. Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel représentent 2,7 % des dépenses totales du Cnous, et 50 % du total de ces dépenses hors SCSP allouée aux Crous, pour un montant de 14,45 M€ en AE comme en CP. Le taux d'exécution des dépenses de personnel du Cnous par rapport au dernier BR s'établit à 98,4 % en 2023 contre 97,3 % en 2022 et 97 % en 2021.

L'autorisation d'emplois du Cnous, ouverte au budget initial, s'élevait en 2023 à 170 équivalents temps plein travaillés (ETPT), dont 162 sous plafond et 8 hors plafond. L'exécution 2023 s'établit à 153,8 ETPT (dont 149,5 ETPT sous-plafond et 4,3 hors plafond), au même niveau qu'en 2022 (153,68 ETPT dont 148,55 ETPT sous-plafond et 5,13 hors plafond).

Il s'agit d'une sous-exécution toujours relativement importante du plafond d'emploi du Cnous. Cette situation résulte, comme l'année dernière, d'une augmentation des tensions de recrutement sur des métiers techniques particulièrement touchés par les difficultés de recrutement (informatique et fonctions budgétaires et financières notamment) et d'un turn-over qui persiste au sein de l'établissement, non sans lien avec des évolutions aussi plus profondes du marché du travail et de la fonction publique.

Emplois rémunérés	Exécution 2022		BI 2022		Exécution 2023	
	ETP	ETPT	ETP	ETPT	ETP	ETPT
Sous plafond	145,6	148,55	160,00	160,30	151,20	149,50
Hors plafond	6	5,13	8,00	8,00	5,00	4,33
Total	151,6	153,68	168	168,3	156,20	153,83

Au cours de l'année 2023, le Cnous comptabilise 42 entrées (41,6 ETP) et 37 sorties (37 ETP)³ réparties suivants les indications du tableau ci-dessous et conduisant à un taux de rotation de 25,98 %.

	1er semestre				2ème semestre				Total annuel	
	Entrées		Sorties		Entrées		Sorties		Entrées	Sorties
	ETP	% année	ETP	% année	ETP	% année	ETP	% année	ETP	
Titulaires	5	42%	10	59%	6,9	58%	7	41%	11,9	17
Contractuels	12	51%	6	43%	11,7	49%	8	57%	23,7	14
Hors plafonds	1	17%	1	17%	5	83%	5	83%	6	6
Total	18	43%	17	46%	23,6	57%	20	54%	41,6	37

La sous consommation du plafond d'emploi s'explique par un effet de report des recrutements. Les 42 entrées réalisées cette année permettent de combler le reliquat de 24 postes vacants au 31 décembre 2022 ainsi qu'une partie des 37 départs de 2023.

Malgré une amélioration du délai de vacance des postes, il faut compter en moyenne 5 mois pour un recrutement. Les départs survenus au cours du second semestre, n'ont pas pu être remplacés en intégralité sur cet exercice.

À noter qu'au 31 décembre 2023, 18 postes demeuraient vacants. Parmi ces postes, un tiers devrait être pourvu dès le mois de janvier 2024.

Enfin, parmi les départs, le Cnous a comptabilisé 3 départs à la retraite d'agents titulaires dont un directeur général de Crous et deux cadres de catégorie A avec un impact sur le GVT négatif de 0,15 M€ en 2023.

³ Dont 5 de DG de Crous.

S'agissant plus précisément des dépenses de personnel, le budget initial 2023 avait estimé celles-ci à hauteur de 15,33 M€ initialement, dont 3,29 M€ au titre du CAS Pensions. Il reposait notamment sur les hypothèses suivantes :

- 9,3 recrutements à effectuer en 2023, tenant compte des postes à pourvoir et du turn-over. Le Cnous avait procédé à des redéploiements internes afin de poursuivre le renforcement de ses missions dans les domaines RH, financiers et informatiques notamment.
- La prise en compte de la technicité des postes à pourvoir, des profils recherchés et du GVT solde (personnels titulaires et application du cadre de gestion pour les agents contractuels, dont mesures catégorielles nationales) : le coût moyen d'un ETP en 2023 était estimé à 88 399 € contre 87 396 € en exécution 2022.

Une révision de ces dépenses avait été opérée en BR4, à hauteur de 14,68 M€, dont 3,29 M€ au titre des seules dépenses de la part employeur du CAS pensions civiles et 11,39 M€ pour les dépenses de personnel du Cnous, y compris la part salariale du CAS pensions.

En M€	BI 2023	BR 4 2023	EXECUTION 2023
Masse salariale Cnous	15 334 524,00 €	14 684 524,00 €	14 452 561,70 €
<i>Dont PC part patronale</i>	<i>3 285 407,00 €</i>	<i>3 285 407,00 €</i>	<i>3 047 076,74 €</i>
<i>Dont dépenses de personnel Cnous</i>	<i>12 049 117,00 €</i>	<i>11 399 117,00 €</i>	<i>11 405 484,96 €</i>

La dépense exécutée en 2023 s'est finalement élevée à 14,45 M€, répartie comme suit :

- 3,05 M€ pour les pensions civiles (parts patronale) ;
- 11,41 M€ pour les dépenses de personnel du Cnous.

Malgré cette sous-consommation par rapport aux prévisions initiales, comme au dernier budget rectificatif, il n'en demeure pas moins que les dépenses de personnel du seul Cnous ont poursuivi leur hausse. Ces dépenses ont ainsi augmenté de 4 % (soit 0,55 M€) entre 2022 et 2023, du fait de l'application de mesures nationales d'une part, et de la poursuite du renforcement du Cnous d'autre part. L'effet des mesures nouvelles 2023 s'apprécie ainsi :

- Hausse du revenu minimum de traitement au 1^{er} mai : 1 084 €
- Augmentation de 1,5% de la valeur du point d'indice : 90 176 €
- Mesures dites « bas salaires » : 2 169 €
- Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat : 43 878 €
- Augmentation de la prise en charge des transports en communs au 1^{er} septembre : 6 378 €

	ETPT 2023	Coût total annuel	Coût moyen par ETPT	% Masse salariale
DG CROUS	25,50	4 077 808 €	159 940 €	28,22%
Titulaires	75,34	6 766 559 €	89 813 €	46,82%
Contractuels	48,66	3 300 488 €	67 832 €	22,84%
Hors Plafond	4,33	90 888 €	20 970 €	0,63%
Autres dépenses de personnels		216 818 €		1,50%
Total	153,83	14 452 561 €	338 555 €	100%

Le coût moyen par ETPT pour l'année 2023 est de 93 953 € en 2023 contre 90 484 € en 2022. Cette augmentation du coût moyen par agent découle des extensions en année pleine des mesures salariales de 2022 ainsi que des nouvelles mesures de 2023. Elle justifie l'augmentation de la masse salariale alors que la consommation en ETPT a peu évolué et que les autres dépenses de personnel ont régressé entre 2022 et 2023.

3.2.2. Autres dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 512,3 M€ de CP en 2023 soit 24 % de hausse vs 2022 :

Dépenses de Fonctionnement CP	2022	2023	Ecart 23/22	
Entretien	2 264 248	2 274 178	9 930	0%
Frais généraux	3 638 550	5 765 478	2 126 928	58%
Dont Cnous	2 383 957	2 045 239	- 338 718	-14%
Dont Réseau RFA	430 702	2 366 724	1 936 022	450%
Dont OVE	136 047	354 472	218 425	161%
Dont CNF	687 844	999 043	311 199	45%
Location	217 056	386 108	169 052	78%
Participation financière	407 192 401	503 716 232	96 523 831	24%
Dont Cnous	645 502	614 100	- 31 402	-5%
Dont CNF	233 980	222 460	- 11 520	-5%
Dont Outre-Mer	909 322	1 039 244	129 921	14%
Dont Réseau SCSP	405 403 597	501 840 428	96 436 831	24%
Viabilisation	85 028	118 443	33 415	39%
Total	413 397 282	512 260 438	98 863 155	24%
Total HorsRéseau ,Outre-Mer,OVE et CNF	5 595 790	5 438 068	- 157 723	-3%

- 501,8 M€ correspondent à la SCSP répartie entre les Crous. Ces dépenses sont en forte hausse entre 2022 et 2023 (+24 %), du fait d'un soutien accru de l'Etat expliqué *supra*.
- 2,4 M€ de RFA décaissés en frais généraux et en progression de 1,2 M€ en raison de l'évolution du mécanisme de mode de reversement comme présenté *supra*.
- 1,3 M€ de dépenses au titre de la formation (code CNF dans le tableau *supra*) pour l'ensemble du réseau y compris les personnels du Cnous. Les dépenses sont de plusieurs natures : 1 M€ en frais généraux, 0,2 M€ en participation financière versée au Crous d'Orléans – Tours pour le fonctionnement du centre de formation et le solde 0,1 M€ en entretien et location (non détaillé dans le tableau).
- 1 M€ de subventions concernant l'outre-mer, dans le cadre des conventions validées en conseil d'administration. Ces dépenses sont en hausse de 14 % soit +0,13 M€ nonobstant la prise en charge directe des dépenses de Mayotte par le Crous de la Réunion et de Mayotte à compter de 2023. En effet, cette baisse de dépense a été compensée en partie par le versement de la subvention pour la rénovation d'une structure de restauration en Polynésie (175 K€). Par ailleurs, le règlement de dépenses relevant de l'exercice 2022, a été constaté sur l'exercice 2023 à hauteur de 0,11 M€.
- 0,3 M€ de dépenses pour l'Observatoire de la Vie Etudiante en hausse de 161 % en raison de la périodicité des enquêtes.
- 5,4 M€ ont été décaissés au titre des autres dépenses de fonctionnement du Cnous en baisse de 3 % par rapport à l'année précédente. Il est à noter que la hausse de 78% des dépenses de location relève d'un changement d'imputation comptable pour des dépenses informatiques.

3.2.3. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement du Cnous se sont élevées à 4,1 M€ en AE et 4 M€ en CP et correspondent quasi-exclusivement à des dépenses d'investissements informatiques. Elles ont été exécutées à 96 % en AE et 88 % en CP (contre respectivement 97 % en AE et à 99,8 % en CP en 2022).

Le contrôle interne et la maîtrise des risques

Les travaux menés en 2023 ont permis d'intensifier la mise en place du contrôle interne au sein du Cnous, et d'initier l'élaboration d'outils de communication et d'information sur le sujet.

Pour rappel, les risques majeurs du Cnous concernent principalement les macro-processus RH, commande publique et habilitation. La modalisation des deux premiers macro-processus a été réalisée, les organigrammes fonctionnels nominatifs ont été déployés, les risques identifiés. Pour s'assurer de leur bon fonctionnement, un premier test de cheminement a été réalisé sur un processus RH. Il sera fait de même en 2024 sur un processus lié à la commande publique.

En parallèle de ces travaux, des documents de communication ont été élaborés pour faciliter l'appropriation par tous les agents des éléments de bases du contrôle interne et de la prévention des risques de conflits d'intérêts ou de corruption.

Début 2024, la charte de contrôle interne et la charte de déontologie seront présentées aux instances du Cnous, puis communiqués aux agents.

Enfin, un premier contrôle a été réalisé concernant les frais de déplacements des agents des Crous au centre de formation de Tours. Le Cnous prenant en charge le remboursement de ces frais de formation et la convention devant être renouvelée, un contrôle relatif à la justification des dépenses présentées a été conduit fin 2023. Il a donné lieu à la formulation de recommandations permettant d'améliorer le flux des échanges entre le Cnous et les Crous et de sécuriser ces dépenses de déplacements au regard de la réglementation applicable.

Enfin, lors de l'audit de pré-certification des comptes 2022 du Cnous, aucune réserve n'a été portée à la connaissance du Cnous par les auditeurs. Toutefois, des points d'améliorations sont attendus sur certains processus. Il s'agit, en premier lieu, des processus commande publique et RH pour lesquels des travaux ont débutés, mais également des processus liés à la sécurisation de l'exécution de la dépense (exemple : procédures de constatation et de certification du service fait) et de l'accès à l'actif informationnel (sécurité logique). Les travaux liés à ces deux derniers processus sont inscrits dans le calendrier des travaux du contrôle et de la maîtrise des risques.

4. Opérations pour comptes de tiers

Le tableau *infra* retrace les flux 2023 et le solde à fin décembre pour les opérations suivies en compte de tiers.

Au total, les opérations pour et en compte de tiers ont alimenté la trésorerie du Cnous pour un montant net de 11 M€. Le solde de trésorerie correspondant à ces opérations, non disponible, se monte à 106,5 M€.

	Soldes 31/12/2022	Encaissements 2023	Décaissements 2023	Ecart 2023	Soldes 31/12/2023
Dotation en fonds propres des Crous	86 702 439	77 673 795	60 315 683	17 358 112	104 060 551
Aides spécifiques	778 000	46 741 000	47 519 000	-778 000	0
Bourses MCC	5 829 450	37 472 000	42 547 650	-5 075 650	753 800
Bourses MCC ASAA	106 900	700 000	764 100	-64 100	42 800
AMM	687 252	6 646 500	7 333 300	-686 800	452
AMP	0	10 543 000	10 147 400	395 600	395 600
GEN	149 534	936 000	1 085 534	-149 534	0
IMT	859 795	5 988 164	6 121 200	-133 036	726 759
GENES	85 548	566 749	500 000	66 749	152 297
Giveka	300 000	325 000	325 000	0	300 000
Lassence	114 794	0	0	0	114 794
Réhabilitation locaux de Vanves	2 779	0	0	0	2 779
CVEC	0	9 869 833	9 869 833	0	0
Total	95 616 491	197 462 041	186 528 700	10 933 341	106 549 832

4.1. Subvention pour charges d'investissement des Crous

En tant qu'établissement répartiteur, le Cnous gère la subvention pour charges d'investissement (titre 5) destinée aux investissements des Crous. Après déduction des transferts vers le titre 3 et des sommes destinées au Cnous pour porter des projets d'investissement en matière numérique⁴ pour les Crous un montant total de 77,7 M€ a été attribué au réseau en fonds propres au titre de l'exercice 2023.

Les sommes décaissées au profit des Crous en 2023 s'élèvent à 60,3 M€ en 2023, soit une baisse significative par rapport à 2022 (83,3 M€). Alors que l'exercice 2022 avait été marqué par une forte hausse de la consommation de ces crédits, alloués aux Crous à travers un mécanisme d'appels de fonds après sélection des projets au titre de la contractualisation, l'exercice 2023 n'a pas été satisfaisant. Plusieurs facteurs expliquent cependant cette situation exceptionnelle, appelée à se résoudre en 2024 et 2025 :

- La priorité absolue a été donnée par les Crous à la finalisation des opérations relevant du plan de relance, et aux appels de fonds correspondant, en raison des règles de gestion particulièrement strictes de ce plan. De ce fait, les crédits Cnous qui sont par nature sollicités en toute fin d'opération n'ont pas été appelés prioritairement tout au long de l'année 2023 ;
- Le Cnous est à nouveau intervenu pour financer de manière sans doute plus importante des opérations immobilières lourdes et complexes, conduisant à engager des montants d'AE conséquents pour certaines opérations avec des cofinancements réduits comme fréquemment en restauration (ex : restructuration de Pariselle à Lille) et dont les crédits seront appelés ultérieurement ;
- Ces restes à payer restent en réalité concentrés sur un petit nombre d'établissements. Trois Crous (Lille, Orléans-Tours, Paris) représentent ainsi 26,6 % du total des restes à payer, en raison soit de projets d'investissements très importants en cours (Lille, Orléans-Tours) soit du fait d'une combinaison de difficultés plus structurelles dans la consommation des crédits ainsi que de retards inopinés de livraison de nouveaux équipements (Paris).

Les restes à payer au titre de la contractualisation s'établissent ainsi à hauteur de 103,9 M€ au total, déduction faite de la part consacrée aux investissements pour le numérique réalisés par le Cnous pour le compte des Crous. Ces restes à payer sont donc constitués de CP versés par l'Etat au Cnous mais qui n'ont pas encore fait l'objet de tous les appels de fonds nécessaires par les Crous, s'agissant d'opérations encore non finalisées.

Pour réduire le montant des crédits non consommés en 2024, le Cnous a procédé sans attendre aux évolutions suivantes :

- Conformément aux contrats entre le Cnous et chaque Crous, l'ensemble des crédits non appelés relatifs aux exercices antérieurs à 2021 est réalloués dans le cadre du BR1 Cnous ;
- Un suivi renforcé est plus régulier est mis en place pour les Crous les plus concernés.

Montants totaux des restes à payer des Crous au titre de la contractualisation

Crous	Reste à payer	Crous	Reste à payer
Aix-Marseille	3 394 519	Lyon	6 198 659
Amiens	4 092 212	Montpellier	360 000
Antilles-Guyane	2 850 792	Nantes	64 362

⁴ AE 2 119 905 €, CP 3 020 980 €.

Bordeaux	574 928	Nice	1 811 193
Bourgogne-Franche-Comté	5 907 717	Normandie	1 246 978
Clermont-Auvergne	3 410 360	Orléans-Tours	10 657 834
Corse	5 940 456	Paris	10 420 615
CP non répartis	2 412 237	Poitiers	472 700
Créteil	4 150 352	Reims	2 340 000
Grenoble	750 011	Rennes	3 285 327
La Réunion et Mayotte	3 069 316	Strasbourg	3 768 342
Lille	8 027 670	Toulouse	1 501 111
Limoges	1 713 858	Versailles	8 028 640
Lorraine	7 438 361		
Total		103 888 550	

4.2. Aides directes

Les dotations relatives aux aides directes aux étudiants qui transitent par le budget du Cnous sont également gérées en compte de tiers. L'exercice 2023 a été notamment marqué par :

- Une forte consommation des crédits attribués par le MESR pour les aides spécifiques qui visent notamment à soutenir les étudiants en urgence. Le solde des crédits disponible est nul au 31/12/23 contre 778 000€ au 31/12/22 ;
- Une hausse des dépenses au titre de l'aide à la mobilité Master (AMM) en cours d'exercice 2023, avec une exécution finale à hauteur de 7,3M€ contre 6,9M€ en 2022. Il est trop tôt pour connaître le nombre d'inscrits en master pour l'année 2023-2024, cependant la plateforme « mon master » a pu encourager les mobilités entre les académies.
- Une légère baisse des dépenses d'aide à la mobilité parcoursup (AMP), avec une exécution finale à hauteur de 10,1 M€, contre 10,6 M€ en 2022.
- La poursuite de l'action du Cnous comme véritable « guichet unique » au service des étudiants hors du champ MESR, pour les étudiants boursiers du ministère de la Culture, de la Grande école du numérique (GEN), du groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques (GENES) ainsi que des instituts mines-télécom (IMT)⁵.

⁵ A noter que certaines bourses gérées pour le compte d'autres établissements ne passent pas par les comptes du Cnous. C'est notamment le cas de Sup'Aéro depuis 2019 (Crous de Toulouse-Occitanie) ainsi que de l'ENSTA Bretagne depuis 2021 (Crous de Rennes-Bretagne).

4.3. Dons et legs

La fondation Giveka a poursuivi son soutien historique sous forme de bourses destinées aux étudiants en situation de handicap (complémentaire du financement d'aménagements présenté *supra*), avec un soutien à hauteur de 325 000 € pour 65 boursiers en 2023.

Les legs Dobry-Baratz et Lassence ne font désormais plus l'objet d'aucun décaissement. Concernant le leg Lassence, comme souligné dans le rapport du compte financier 2020, le capital légué, précédemment placé à la Caisse des dépôts et consignations, a été viré sur le compte du Cnous fin 2019 à l'expiration de ce support, la direction régionale des finances publiques ayant confirmé qu'un nouveau placement en OAT n'était pas souhaitable alors.

4.4. Autres opérations gérées en compte de tiers

Sont également retracés en comptes de tiers :

- Les opérations relatives à la TVA ;
- Les opérations de travaux sur le bâtiment de Vanves ;
- Les mouvements de trésorerie liés au rôle de pivot assuré par le Cnous pour l'équilibrage de trésorerie entre les Crous à l'occasion de la répartition du produit de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC), pour un solde nul, le Cnous n'étant pas affectataire de la CVEC.

5. Principaux agrégats :

Le résultat 2023 du Cnous est déficitaire de 0,92 M€.

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Compte financier 2022	Montants BR4 2023	Montants Compte financier 2023	Ecarts entre le BR4 et le BR3 2023	PRODUITS	Montants Compte financier 2022	Montants BR4 2023	Montants Compte financier 2023	Ecarts entre le BR4 et le BR3 2023
Personnel	13 716 122	14 342 524	14 341 747,89	-776	Subventions de l'Etat	432 373 416	520 085 112	520 909 065,20	823 953
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	2 930 075	3 285 407	3 047 076,74	-238 330	Fiscalité affectée				0
Fonctionnement autre que les charges de personnel	418 892 732	517 220 412	516 517 368,44	-703 044	Autres subventions	402 049	260 000	380 905,44	120 905
Intervention (le cas échéant)					Autres produits	8 316 359	7 510 981	8 647 875,43	1 136 894
TOTAL DES CHARGES (1)	432 608 854	531 562 936	530 859 116,33	-703 820	TOTAL DES PRODUITS (2)	441 091 825	527 856 093	529 937 846,07	2 081 753
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	8 482 971	0	0,00	0	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0	3 706 843	921 270,26	-2 785 573
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	441 091 825	531 562 936	530 859 116,33	-703 820	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	441 091 825	531 562 936	530 859 116,33	-703 820

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Le montant de la capacité d'autofinancement est négatif de 0,84 M€, en raison du résultat patrimonial exposé ci-dessus, le montant des dotations aux amortissements et de la quote-part de reprise des financements attachés à des actifs restant relativement stables.

	Montants Compte financier 2022	Montants BR4 2023	Montants Compte financier 2023	Ecarts entre le BR4 et le BR3 2023
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	8 482 971	-3 706 843	-921 270,26	2 785 573
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 827 317	3 591 234	3 912 624,08	321 390
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	468 860		84 687,27	84 687
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			3 120,65	3 121
- produits de cession d'éléments d'actifs			20 984,77	20 985
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	3 733 258	3 576 084	3 733 597,28	157 513
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	8 108 169	-3 691 693	-844 794,85	2 846 898

Le fonds de roulement comptable diminue de 0,5 M€

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS					RESSOURCES				
	Montants Compte financier 2022	Montants BR4 2023	Montants Compte financier 2023	Ecart entre le BR4 et le BR3 2023		Montants Compte financier 2022	Montants BR4 2023	Montants Compte financier 2023	Ecart entre le BR4 et le BR3 2023
Insuffisance d'autofinancement	0	3 691 693	844 794,85	-2 846 898	Capacité d'autofinancement	8 108 169	0	0,00	0
Investissements	3 185 298	4 569 351	3 696 496,32	-872 855	Financement de l'actif par l'État	3 293 873	4 254 351	4 010 845,06	-243 506
					Financement de l'actif par des tiers autres que l'État			0,00	0
					Autres ressources			26 954,85	26 955
Remboursement des dettes financières	1 500 000	0	0,00	0	Augmentation des dettes financières	300 000			0
TOTAL DES EMPLOIS (5)	4 685 298	8 261 044	4 541 291,17	-3 719 753	TOTAL DES RESSOURCES (6)	11 702 042	4 254 351	4 037 799,91	-216 551
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	7 016 744	0	0,00	0	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	0	4 006 693	503 491,26	-3 503 202

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Compte financier 2022	Montants BR4 2023	Montants Compte financier 2023	Ecart entre le BR4 et le BR3 2023
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	7 016 744	-4 006 693	-503 491,26	3 503 202
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	-943 109	6 979 528	-9 867 617,96	-16 847 146
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	7 959 853	-10 986 221	9 364 126,70	20 350 348
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	30 893 525	26 886 832	30 526 102,41	3 639 270
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-94 732 102	-87 752 574	-104 463 651,61	-16 711 078
Niveau final de la TRESORERIE	125 625 627	114 639 406	134 989 754,02	20 350 348

6. Trésorerie et fonds de roulement

La trésorerie au 31 décembre 2023 s'élève à 135 M€, en hausse de 9,3 M€ par rapport à 2022.

Cette évolution s'explique par les principaux mouvements suivants :

- solde des opérations budgétaires - 1,6 M€ en raison essentiellement du reversement aux Crous des RFA encaissés sur les exercices antérieurs.
- solde des opérations non budgétaires (opérations pour et en compte de tiers) : + 10,9 M€ en raison de plusieurs mouvements dont un abondement de 17,4 M€ au titre des crédits de contractualisation, minoré par les reversements relatifs aux différentes aides notamment les aides du ministère de la Culture (-5,1 M€).

La trésorerie gagée (non disponible) se monte à 122 M€ correspondant principalement à :

- 104 M€ d'opérations au titre de la contractualisation ;
- 2,5 M€ de reliquats de bourses et aides ;
- 15,3 M€ pour la part prise en compte dans le Fonds de Roulement non disponible :
 - 6,7 M€ de RFA (Remises de Fin d'Année) relatives aux marchés nationaux ;
 - 8 M€ d'opérations pluriannuelles autofinancées et en cours d'engagement : marché de pré-certification pour l'ensemble du réseau des Crous, projets informatiques et SPSI ;
 - 0,6 M€ de provisions.

Le fonds de roulement comptable final de l'exercice 2023 s'élève 30,5 M€, il a été diminué de 0,5 M€ sur l'exercice. La part non mobilisable (cf. *supra*) est estimée à 15,3 M€, le fonds de roulement disponible s'élève à 15,2 M€.